



Concours des cols 2024

« Classic national »

Règlement

Nouveautés 2024 : Les cols sont séparés en 3 catégories,

- 1) Asphalte : deux versants (passage d'une vallée à l'autre)
- 2) Asphalte : aller-retour sur même versant,
- 3) Schotter : secteurs non goudronnés (gravier, cailloux, boue, pneus adaptés conseillés)

2^e Virée Alpine TWC FIM : ouverte aux participants du CDC, sur inscription

23 cols au programme du CDC sont marqués dans le Roadbook « VA »

Vous pouvez les valider à cette occasion, le certificat de l'organisateur suffit (pas de photos ou timbrages)

01. **NATIONAL** : du 1^{er} mars 2024 au 31 octobre 2024,

La signalisation pour la fermeture de routes doit être respectée, des points sont attribués pour :

- a) **le franchissement de 130 Cols** (routes goudronnées), dans toute la Suisse.
- b) **18 cols aller et retour sur le même versant**, combinable avec les précédents jusqu'à 130 cols.
- c) **21 Cols « Schotter »** (pistes caillouteuses proposées) peuvent remplacer des cols asphaltés, jusqu'au total de 130 cols.
- d) Des destinations « **coups de cœur** » dans la région des cols : 250 pts par coup de cœur.
- e) **Les bonus** suivants pour des arrêts ou visites auprès de :
 - Cafés/Restaurants, Buvettes sur les cols (voir roadbook) : conso 100 pts
 - Cafés/Restaurants, Gastro-Swiss Moto (FMS) sur les cols : conso 150 pts
 - Cafés/Restaurants, Gastro-Swiss Moto (FMS) en dehors des cols : conso 100 pts
 - **35 Événements** rencontres de motards selon liste officielle : 300/200 et 150 pts
 - Cours de perfectionnement moto : 300 pt.
- f) **Preuves** : retour aux sources (premières éditions), avec libre-choix !
 - **Photo** au sommet du col avec : le participant, le panneau du col, la moto, l'affiche de preuve 2024 **et/ou Timbrage** chez des restaurateurs sur le col (voir 01. e).
- g) **Ordre de passage des cols** :
 - Libre du 01.03.2024 au 31.10.2024
 - Les cols doivent être parcourus **du début jusqu'à la fin** (de A jusqu'à Z, Roadbook fourni)
 - **Il est possible de parcourir un côté du col** et de redescendre du même côté : en l'indiquant sur le **nouveau** tableau récapitulatif, où est indiqué *la valeur des points pour ce côté*
 - **Et parcourir le 2^{ème} versant du col** plus tard dans la saison (c'est admis) : en l'indiquant sur le **nouveau** tableau récapitulatif, où est indiqué *la valeur des points pour ce 2^{ème} côté*
 - **En cas de tricherie avérée, le participant indélicat sera exclu du concours, équité sportive oblige !**
 - Pour le **diplôme Top-motocycliste**, cela implique de franchir **130 cols complets** (les 2 côtés) en une ou plusieurs fois.
- h) **Classement** :
 - **Médailles** : **Or** : 25000 pts et plus // **Argent** : 16000 à 24999 // **Bronze** : 8500 à 15999
 - **Diplôme de Top-motocycliste** : 130 cols complets (2 côtés) en un ou plusieurs passages
 - **Champion national des cols** : titre pour celui qui aura le plus de points tout compris (cols et bonifications)
 - **Classement individuel** : un classement nominatif indicatif sera possible.
- i) **Catégories** : des facilités sont accordées pour encourager les débutants
 - **Messieurs** : dès 25 ans révolus, toutes cylindrées
 - **Passagers(ères)** : toutes catégories, sauf cyclomoteur

- **Dames :** dès 25 ans révolus, toutes cylindrées
 - **Élèves-conducteurs L :** versants suisse, cols validés complets (L pas admis à l'étranger) : **pts x 1,5**
 - **Juniors :** 18-25 ans, toutes cylindrées : **pts x 1,5**
 - **Little bike :** 14-16 ans, cyclomoteurs (thermiques/électriques), motos 50 - 80 cm3 : **pts x 2**
16-18 ans, motos 125 cm3 : **pts x 2**
- j) **Véhicules :** conformes à leurs homologations et accessoires homologués aussi (échappements etc...)
- Motocycles homologués à 2, 3 ou 4 roues, cylindrées de 125 cm3 et plus
 - Motocycles électriques idem.
 - Motocycles de 50 à 125 cm3 (Little bike)
 - Vélomoteurs à moteurs essence (50 cm3) (Little Bike)
 - Cyclomoteurs à assistance électrique (25 et 45 km/h) (Little Bike)
- k) **Assurances :**
- Une assurance RC pour un usage routier est à la charge du participant qui roule sous sa propre responsabilité (il ne s'agit pas de compétition).
- l) **Comportement :**
- Les règles et la loi sur la circulation routière doivent être observées et respectées
 - En tant « qu'ambassadeur » **du monde motocycliste** participant à un concours de **Swiss Moto** un comportement exemplaire est attendu de chacun, afin de promouvoir la cause et la fraternité motardes
 - Une conduite respectueuse vis-à-vis des autres usagers, des riverains et de l'environnement est requise
 - **Le respect de la charte éthique de Swiss Olympic est requis, également sur les réseaux sociaux.**

02. INSCRIPTIONS

- En ligne sur <https://www.swissmoto.org/fr/touring/tour-des-cols-fms>
- Après enregistrement, le/la participant(e) reçoit un E-mail avec les informations pour le paiement des frais d'inscription. Par la suite, un lien vous sera communiqué pour les documents (comptabilité des cols, liste des cols/parcours, GPX et POI)
- L'autocollant du Concours des cols sera envoyé par la poste. *Il doit être placé de manière bien visible sur la moto.*

03. FRAIS D'INSCRIPTION

- a) **CDC National/International :**
- 26 ans et plus: 30 CHF (membre Swiss Moto) // 50 CHF (non-membre Swiss Moto)
 - 18 – 25 ans : 25 CHF (membre Swiss Moto) // 50 CHF (non-membre Swiss Moto)
 - Little Bike : 15 CHF (membre Swiss Moto) // 30 CHF (non-membre Swiss Moto)
- b) **Combi :**
- 26 ans et plus: 50 CHF (membre Swiss Moto) // 80 CHF (non-membre Swiss Moto)
 - 18 – 25 ans : 25 CHF (membre Swiss Moto) // 80 CHF (non-membre Swiss Moto)

04. COMMUNICATIONS

- Web : Swissmoto.org
- FaceBook : 1) [Concours des cols et Touring – Swiss Moto](#)
2) [Swiss Moto – Pässewettbewerb \(D\)](#)
- Newsletter : par E-mail et/ou postal
- Manifestations: 35 rencontres de motards proposées au programme en Suisse, avec présence de la CTL

05. DATE LIMITE DE CLOTURE DES DOSSIERS :

15 Novembre 2024

- Pour le retour des dossiers « papier » par la poste (timbre de la poste faisant foi)
CDC, Pascal GANDER
Ruelle du Carroz 9 swissmotopass@gmail.com
1168 Villars-sous-Yens Tél. : +41 79 794 97 87
- Pour la finalisation des dossiers dans les répertoires personnels sur Google Drive

Nous vous encourageons à remplir le tableau de contrôle et le transfert des photos de vos concours au fur et à mesure de la saison, afin de vous simplifier la tâche en fin de saison (15 novembre 2024).

06. **FETE DES MEDAILLES 2024** :

- Elle aura lieu le **25 Janvier 2025** au.....à préciser.
- Les gagnants des médailles et des diplômes seront personnellement invités par E-mail.
- Tous les participants sont les bienvenus

La Commission de Swiss Moto Touring (CTL) se réserve le droit d'apporter toute modification à ce règlement.
Pour toutes requêtes, merci de vous adresser à :

Pascal GANDER, Ruelle du Carroz 9, 1168 Villars-sous-Yens
Tél. : +41 79 794 97 87
E-mail : swissmotopass@gmail.com

28.02.2024

Swiss Moto Touring
Commission Touring
Concours Des Cols

Pascal GANDER

Annexe :

A1 Photos preuves (timbrage chez partenaires aussi possibles)

- **Panneau du col, vous, la moto (une partie), feuille de preuve 2024**
- *Pour les participants à deux (en duo, 2 motos, plusieurs motards) 1 seule photo possible avec tous les membres du groupe*

